



*Bureau des radiocommunications*

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative  
CACE/442

Le 16 janvier 2008

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure**

**Objet:** Réunion de la Commission d'études 4 des radiocommunications (Services par satellite), Genève, 17-18 avril 2008

## 1 Introduction

La Commission d'études 4 des radiocommunications (Services par satellite) a été créée par l'Assemblée des radiocommunications de 2007 (15-19 octobre 2007) dans sa [Résolution UIT-R 4-5](#). La Commission d'études se chargera désormais des études entreprises par l'ancienne Commission d'études 4, d'une partie des études de l'ancienne Commission d'études 6 traitant du service de radiodiffusion par satellite et d'une partie des études de l'ancienne Commission d'études 8 traitant du service mobile par satellite et du service de radiorepérage par satellite. La structure provisoire pour la Commission d'études 4 est présentée dans l'Annexe 1.

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 4 de l'UIT-R aura lieu à Genève, les 17 et 18 avril 2008, faisant suite aux réunions des Groupes de travail 4A, 4B et 4C (voir la Lettre circulaire 4/LCCE/95).

La réunion de la Commission d'études aura lieu au siège de l'UIT, à Genève. Les services directement liés aux réunions (enregistrement des délégués, distribution des documents, etc.) seront regroupés dans le même bâtiment. La réunion débutera à 9 h 30 et l'enregistrement commencera à 8 h 30. Pour accéder au comptoir d'enregistrement situé **dans le bâtiment Montbrillant, tous les délégués devront emprunter exclusivement l'entrée Montbrillant** le jour de l'ouverture.

## 2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 4 est reproduit dans l'Annexe 2. Les contributions des participants seront traitées conformément à la Résolution UIT-R 1-5.

Les Questions attribuées à la Commission d'études 4 se trouvent à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/que-rsg4/fr>

## **2.1 Adoption de projets de Recommandation lors de la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-5)**

Conformément au § 10.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-5, le titre et le résumé du projet de Recommandation révisée proposé par l'ancien Groupe de travail 4-9S pour adoption à une réunion de l'ancienne Commission d'études mixte 4/9, figurent dans l'Annexe 3. La Commission d'études 5 examinera ce projet de Recommandation révisée à sa réunion de février 2008 et communiquera les résultats de son examen à la réunion de la Commission d'études 4 (avril 2008) en vue de l'éventuelle adoption dudit projet.

## **2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5)**

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 4A, 4B et 4C organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à ladite Commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareils cas, la Commission d'études peut aussi décider d'appliquer la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) d'un projet de Recommandation, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous).

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-5, l'Annexe 4 de la présente Circulaire contient la liste des sujets qui doivent être traités lors des réunions des Groupes de travail qui précèdent la réunion de la Commission d'études, et pour lesquels des projets de Recommandation pourraient être établis.

## **2.3 Décision concernant la procédure d'approbation**

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décide de l'éventuelle procédure à suivre pour faire adopter chaque projet de Recommandation conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT-R 1-5. Elle peut soumettre le projet de Recommandation soit à l'Assemblée des radiocommunications suivante, soit aux Etats Membres, par voie de consultation; la Commission d'études peut aussi décider d'utiliser la procédure PAAS, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5.

## **3 Visa**

Nous vous rappelons que pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être demandé et obtenu de la représentation de la Suisse auprès de votre pays (ambassade ou consulat) ou, à défaut, de celle la plus proche de votre pays de départ. En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de la société que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission de ce visa.

Les demandes de visa doivent nous parvenir sous couvert d'une lettre officielle de l'administration ou de la société que vous représentez. Cette lettre doit préciser votre nom et vos fonctions, votre date de naissance, votre numéro de passeport, ainsi que ses dates de délivrance et d'arrivée à expiration. Elle doit être accompagnée d'une photocopie de votre passeport et du formulaire d'inscription, dûment rempli, le tout devant être envoyé par télécopie au numéro +41 22 730 6600 à l'Unité des documents et réunions de l'UIT-R, bureau V.434, à l'attention de Mme L. Kocher. Veuillez noter que l'Union a besoin d'au moins une semaine pour traiter tous les documents nécessaires à l'obtention d'un visa.

#### **4 Participation**

Les services d'interprétation seront fournis sur la base des inscriptions de participants parvenues un mois avant la réunion.

Afin que les dispositions nécessaires puissent être prises, nous vous prions de nous communiquer, un mois au plus tard avant l'ouverture de la réunion, le nom de votre (vos) représentant(s) au moyen du formulaire ci-joint (Annexe 5) (le photocopier si nécessaire). En ce qui concerne les réservations d'hôtel, veuillez consulter l'adresse suivante: <http://www.itu.int/travel/>.

Valery Timofeev  
Directeur du Bureau des radiocommunications

#### **Annexes: 5**

##### Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion préparatoire à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

## Annexe 1

### Structure provisoire de la Commission d'études 4 (Services par satellite)

<b>Groupe de travail</b>	<b>Président a.i.</b>
GT 4A (SFS et SRS: questions relatives aux fréquences, à l'utilisation de l'orbite et au partage)	M. J. Wengryniuk
GT 4B (questions relatives à la qualité de fonctionnement pour le SFS, le SRS et le SMS)	M. D. Weinreich
GT 4C (services mobiles par satellite et service de radiorepérage par satellite)	M. C. Hofer (ex-Président du Groupe de travail 8D)

## Annexe 2

### Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 4 des radiocommunications

(Genève, 17-18 avril 2008, à 9 h 30)

(Salle B)

- 1** Remarques liminaires
- 1.1** Directeur du BR
- 1.2** Président
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Désignation du Rapporteur
- 4** Rapport/compte rendu du Président (Documents [4/104](#) et [4/105](#))
- 5** Résultats de la RPC11-1
- 6** Rapport sur la réunion du GCR-08
- 7** Rapports des Présidents des Groupes de travail
- 7.1** GT 4A
- 7.2** GT 4B
- 7.3** GT 4C
- 8** Examen des Recommandations nouvelles ou révisées
- 8.1** Recommandations pour lesquelles l'intention de demander l'adoption a été notifiée (voir la Résolution UIT-R 1-5, § 10.2.2 et § 10.4)
  - Décision de faire adopter le texte par la Commission d'études
  - Décision concernant la procédure d'approbation à suivre
- 8.2** Recommandations pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution UIT-R 1-5, § 10.2.3, 10.3 et 10.4)
  - Décision de demander l'adoption
  - Décision concernant l'éventuelle procédure d'approbation à suivre
- 8.2.1** GT 4A
- 8.2.2** GT 4B
- 8.2.3** GT 4C
- 9** Examen des Questions
- 10** Structure des Groupes de travail
- 11** Désignation des Présidents des Groupes de travail

- 12** Statuts des Questions, Recommandations, Rapports, Manuels, Voeux et Résolutions
- 12.1** Attribution des Questions aux Groupes de travail
- 12.2** Attribution des Recommandations, Rapports, Manuels, Voeux et Résolutions aux Groupes de travail
- 13** Constitution du Groupe de rédaction
- 14** Liaison avec d'autres Commissions d'études ou organisations internationales
- 15** Examen du futur programme de travail et du calendrier des réunions
- 16** Divers

V. RAWAT  
Président de la Commission d'études 4  
des radiocommunications

## **Annexe 3**

### **Titre et résumé du projet de Recommandation révisée soumis pour examen à la réunion de la Commission d'études 4\***

Projet de révision de la Recommandation UIT-R SF.1649

Document 4/107-9/168

#### **Directives concernant la détermination des brouillages causés à des stations du service fixe par les stations terriennes de navire situées en deçà de la distance minimale**

##### **Résumé du projet de révision**

##### **Directives concernant la détermination des brouillages causés à des stations du service fixe par les stations terriennes de navire situées en deçà de la distance minimale**

Cette Recommandation donne aux administrations des directives concernant la détermination des brouillages qui peuvent être causés par les stations terriennes de navire à des stations du service fixe.

Dans la version révisée, des modifications rédactionnelles ont été apportées dans les Annexes 1 et 2. L'Annexe 3 a été révisée de façon à aligner la notation sur celle des Annexes 1 et 2 et à fournir plusieurs solutions de remplacement à la procédure telle qu'elle était décrite auparavant. Une nouvelle Annexe 4 contient des données que les administrations peuvent examiner dans le cadre de discussions bilatérales et multilatérales lorsqu'elles autorisent l'utilisation d'antennes dont le diamètre est inférieur à 1,2 m dans la bande 14-14,5 GHz, pour veiller à ce que ces antennes respectent les dispositions de la Résolution 902 (CMR-03) et de la Recommandation 37 (CMR-03).

---

\* Cette Recommandation doit être adoptée à la fois par les Commissions d'études 4 et 5 (voir le § 2.1 de la présente Circulaire administrative).

## Annexe 4

### Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 4A, 4B et 4C qui précèdent la réunion de la Commission d'études 4 et pour lesquels des projets de Recommandation pourraient être établis

#### Groupe de travail 4B

- Objectifs de disponibilité applicables aux conduits numériques fictifs de référence du service fixe par satellite (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R S.[disponibilité] figurant dans l'[Annexe 10 du Document 4B/135](#)).
- Améliorations des performances du protocole de commande de transmission sur les réseaux à satellite (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R S.1711 figurant dans l'[Annexe 3 du Document 4B/112](#)).
- Objectif de qualité de fonctionnement des systèmes et méthode d'évaluation de la qualité de fonctionnement des systèmes AMRT du SMS non OSG dans la bande 1 613,8 à 1 626,5 MHz (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[PERFORMANCE] figurant dans l'[Annexe 6 du Document 8D/519](#)).

#### Groupe de travail 4C

- Caractéristiques et critères de protection des stations terriennes de réception et des stations spatiales d'émission du service de radionavigation par satellite fonctionnant dans la bande 5 010-5 030 MHz (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[S-E RX+TX] figurant dans l'[Annexe 2 du Document 8D/519](#)).
- Caractéristiques, spécifications de qualité de fonctionnement et critères de protection applicables aux stations de réception du service de radionavigation par satellite (espace-espace) fonctionnant dans les bandes de fréquences 1 164-1 215 MHz, 1 215-1 300 MHz et 1 559-1 610 MHz (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[1479\_NEW] figurant dans l'[Annexe 3 du Document 8D/519](#)).
- Caractéristiques et critères de protection applicables aux stations terriennes d'émission et aux stations spatiales de réception du service de radionavigation par satellite (Terre vers espace) fonctionnant dans la bande 5 000-5 010 MHz (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[E-S TX+RX] figurant dans l'[Annexe 4 du Document 8D/519](#)).
- Description des systèmes et des réseaux du SRNS et caractéristiques techniques des stations spatiales d'émission des réseaux et systèmes du SRNS (espace vers Terre et espace-espace) fonctionnant dans les bandes 1 164-1 215 MHz, 1 215-1 300 MHz et 1 559-1 610 MHz (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[1317\_NEW] figurant dans l'[Annexe 5 du Document 8D/519](#)).
- Utilisation de systèmes du service mobile par satellite pour l'alerte précoce et les opérations de secours en cas de catastrophe et dans des situations d'urgence analogues (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[MOBDIS] figurant dans l'[Annexe 7 du Document 8D/519](#)).

- Caractéristiques et critères de protection applicables aux stations terriennes de réception du service de radionavigation par satellite (espace vers Terre) et aux récepteurs du service de radionavigation aéronautique fonctionnant dans la bande 1 559-1 610 MHz (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[1477\_NEW] figurant dans l'[Annexe 8 du Document 8D/519](#)).
- Indications sur l'organisation, l'application et la terminologie concernant les Recommandations UIT-R qui contiennent des caractéristiques techniques et des critères de protection applicables aux systèmes du service de radionavigation par satellite (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[RNSS\_ORG] figurant dans l'[Annexe 9 du Document 8D/519](#)).
- Caractéristiques et critères de protection applicables aux stations terriennes de réception du service de radionavigation par satellite (espace vers Terre) fonctionnant dans la bande 1 164-1 215 MHz (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[CHAR-RX3] figurant dans l'[Annexe 10 du Document 8D/519](#)).
- Caractéristiques et critères de protection applicables aux stations terriennes de réception du service de radionavigation par satellite (espace vers Terre) fonctionnant dans la bande 1 215-1 300 MHz (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[1088\_NEW] figurant dans l'[Annexe 11 du Document 8D/519](#)).

### Annex 5 (English only)

**ITU-R Block Meetings**  
Geneva, 26 March – 18 April 2008



## REGISTRATION FORM

WP 4C 26/3-4/4	WP 7A 31/3-4/4	WP 7B 31/3-4/4	WP 7C 31/3-4/4	WP 7D 31/3-4/4	WP 4B 2-9/4	WP 4A 7-16/4	SG 4 17-18/4

Mr. Mrs. Ms. Miss:

.....  
*(family name)*

.....  
*(first name)*

Accompanied by family member(s):

.....  
*(family name)*

.....  
*(first name)*

### 1. REPRESENTATION

Name of Member State: .....

Head of Delegation

Deputy

Delegate

*(to be completed by representatives of Member States only)*

Name of Sector Member: .....

Recognized Operating Agencies

Regional Telecommunication Organizations

Scientific or Industrial Organizations

Intergovernmental Organizations operating Satellite Systems

UN, Specialized Agencies and the IAEA

Other Entities dealing with Telecommunication matters

Regional and other International Organizations

Associates

### 2. OFFICIAL ADDRESS

Name of the Company: .....

Street Address: .....

City/State/Code/Country: .....

Business tel.: .....

Fax: .....

E-mail: .....

In case of emergency: .....

### 3. DOCUMENTS

I wish to receive paper copies during the meeting:

Yes

No

Language required:

English

French

Spanish

Arabic

Chinese

Russian

*(Upon request, contributions are available at the Document Distribution Desk)*

Date: .....

Signature: .....

#### For BR Secretariat use only

Approved (if applicable)

Personal Section

Meeting Section

Pigeonhole

To be returned duly completed to the Radiocommunication Bureau

Place des Nations  
CH-1211 Geneva 20  
Switzerland

Telephone: +41 22 730 5802  
Telefax: +41 22 730 6600  
Email: linda.kocher@itu.int